



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

cotisations

Question écrite n° 26502

Texte de la question

Mme Claude Darciaux souhaite attirer l'attention de M. le ministre de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche sur le paiement des cotisations sécurité sociale des étudiants. En effet, un étudiant né en juillet et ayant 20 ans dans l'année, soit dix mois après la rentrée, se voit contraint de régler dès septembre (soit à l'âge de 19 ans) l'intégralité des cotisations sociales. Dans de nombreux domaines professionnels, ces charges sont payables au trimestre. Il serait plus équitable et plus juste d'appliquer également cette solution aux étudiants n'ayant pas encore 20 ans. L'étudiant devrait alors payer ces cotisations seulement à partir du trimestre de son 20e anniversaire. Aussi elle souhaiterait savoir s'il entend mettre en place des solutions intermédiaires pour remédier à cette injustice.

Données clés

Auteur : [Mme Claude Darciaux](#)

Circonscription : Côte-d'Or (3^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 26502

Rubrique : Sécurité sociale

Ministère interrogé : jeunesse et éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 octobre 2003, page 7961